

## **COMMUNE DE MARPIRE**

### **Compte rendu du conseil municipal**

**En date du 25 mai 2018**

**Nombre de conseillers :** En exercice 15 Présents : 11

**Etaient présents :** TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse — PAIN Jean-Yves – ASSELIN Marie-Christine — DELAUNAY Thierry – FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent – BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas — SEVENO Hervé

**Absents excusés :** FAUVEL Auguste - LEJAS Frédéric - DENIS Geneviève - PINSARD Gisèle

**Secrétaire de séance :** Christelle HALLET

#### **Ordre du jour :**

- Terrain multisport
- Demande de subvention exceptionnelle pour les « mini-volleyades »
- Choix du prestataire pour la fourniture des repas à la cantine
- Devis pour le réfrigérateur de la salle des fêtes
- Analyse financière 2017

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Demande de la classe 8 pour la salle des fêtes
- Convocation pour les AG CSF et AEJI
- Avenant N°2 à la Convention Service ADS
- Lotissement communal
- Date du prochain conseil
- Point sur la réunion avec l'AEJI et les mairies

#### **I : Terrain multisport et jeux enfants**

Pour le terrain multisport, le devis de SCLA a été revu et s'élève à 26 283,10€ HT avec une poubelle offerte. Le conseil municipal valide ce devis.

Pour les jeux enfants, le devis de SCLA est comparé avec un autre devis pour la structure de jeux « parcours aventure ». Le conseil municipal retient celui de SCLA pour 6 328€ HT avec une poubelle et un banc offerts.

Pour le génie civil, deux devis nous sont proposés. Celui de Man TP est retenu pour faire la plateforme du terrain multisport pour un montant de 20 251,14€ HT et celle des jeux pour enfants en sable compacté pour 2 486,66€ HT ; les devis sont à réajuster en fonction des surfaces finales.

Le conseil municipal autorise madame Le Maire à demander les subventions :

- Fonds de solidarité territoriale pour le terrain multisport et sa plateforme
- Fonds de concours de Vitré Communauté sur les deux projets.

## **II : Demande de subvention exceptionnelle pour les « mini-volleyades » 15/16/17 juin 2018**

Les mini-volleyades sont organisées sur le territoire de Vitré Communauté et par 9 clubs dont Marpiré. 48 délégations départementales de M13 de toute la France vont participer à ce tournoi.

Un budget prévisionnel nous est présenté. Les dépenses sont l'hébergement, les repas et l'organisation logistique de ces trois jours de tournoi. Une subvention est demandée à chaque commune qui participe pour un montant de 150€.

Le conseil municipal donne son accord pour cette subvention.

## **III : Choix du prestataire pour la fourniture des repas à la cantine**

Actuellement, le fournisseur est Convivio qui fabrique à Chantepie et qui livre en liaison chaude. Le prix de Sodexo du Collège de Châteaubourg est un peu plus élevé. Compte tenu qu'il n'y a aucun souci de livraison et que les repas sont corrects, le conseil municipal décide de continuer avec Convivio pour les 3 années à venir pour un prix facturé de 2.16 € TTC pour les maternelles et 2.37€ TTC pour les primaires.

A ce coût de repas, il convient d'ajouter pain et dessert ainsi que les frais de personnel, les énergies et l'amortissement des locaux.

## **IV : Devis pour le réfrigérateur de la salle des fêtes**

Des devis de réfrigérateur nous sont parvenus

320 L à 837,25€ HT

544 L à 827,00€ HT

Le conseil municipal décide donc de retenir celui à 544 L de la société Quietalis à Montgermont.

## **V : Analyse financière 2017**

Thérèse nous présente l'analyse financière pour 2017 faite par la Trésorerie de Vitré.

## **VI : Demande de la classe 8 pour la salle des fêtes**

Les organisateurs des Classe 8 demande la gratuité de la salle des fêtes pour le week-end du 22/23 septembre 2018.

Le conseil municipal accepte cette demande.

## **VII : Convocation pour les AG CSF et AEJI**

L'assemblée générale de la CSF a lieu le lundi 28 mai à 19h45 à la maison des associations.

L'assemblée générale de l'AEJI a lieu le mercredi 30 mai à 20h00 au centre de loisirs de Saint Jean.

## **VIII : Avenant N°2 à la Convention Service ADS**

Pour l'année 2017, le coût du service est de 162€ par équivalent permis de construire.

Le conseil municipal donne son accord pour que madame le Maire signe la convention.

### **IX : Lotissement communal**

Une discussion est proposée sur le sens de circulation.

L'emplacement des BAV est prévu sur l'espace vert devant les garages des locatifs.

Une réflexion est proposée sur un règlement du lotissement pour la vente des terrains.

### **X : Date du prochain conseil**

Le prochain conseil municipal est programmé le mardi 12 juin 2018 à 20h00 avec l'atelier d'Ys.

### **XI : Point sur la réunion avec l'AEJI et les mairies**

Une réunion a eu lieu mercredi avec l'AEJI et les trois mairies. La situation est saine financièrement et les fréquentations sont bonnes (35 enfants par mercredi).

Deux soucis se présentent :

- Deux ou trois co-présidents démissionnent donc il ne reste que 4 membres sachant qu'il faut six membres pour que le bureau fonctionne. Des recrutements sont donc nécessaires lors de l'AG.
- La capacité d'accueil est remise en cause avec les travaux de la cantine de l'école de Saint Jean sur vilaine.